

**ANNEXE 3 Autorisation d’effectuer des travaux – Belfius**

**Avant le début des travaux**

Les autorisations d’effectuer des travaux sont requises pour tous travaux présentant un risque élevé et sont délivrées avant le début des travaux.

Le maître d’ouvrage établit l’autorisation d’effectuer les travaux en collaboration avec les exécutants et le responsable des travaux. Le maître d’ouvrage conserve une copie de l’autorisation d’effectuer les travaux dans le dossier de prévention.

Communication en cas d’URGENCE, d’INCENDIE ou d’ACCIDENT GRAVE : Tél. ……………………………………….

En cas de doute, lors de tout travail comportant des risques, contactez le superviseur des travaux : Tél. ………………

Vous pouvez aussi demander conseil au service de prévention : Tél. ………………………………………………………

Maître d’ouvrage (Belfius) : ………………………………….. Tél. : ……………………….. Signature : …………………

Responsable des travaux : …………………………………… Tél. : ……………………….. Signature : …………………

Exécutant 1 : ……………………………………………….. Tél. : ……………………….. Signature : …………………

Exécutant 2 : ……………………………………………….. Tél. : ……………………….. Signature : …………………

Exécutant 3 : ……………………………………………….. Tél. : ……………………….. Signature : …………………

Endroit où sont réalisés les travaux : …………………………………………………………………………………………………………………….

Description des travaux : …………………………………………………………………………………………………………….

0 Risque d’incendie (voir Permis de feu ci-dessous) 0 Risque d’électrocution

0 Travail en hauteur 0 Travaux d’excavation et de terrassement

0 Mise hors service des dispositifs de sécurité 0 Local fermé

0 Ouverture de canalisations 0 Contact avec des agents chimiques et/ou   
 biologiques

Début des travaux : Date : ……………….. Heure : ……………………

**Risques et nuisances éventuels :**

0 Chute d’objets 0 Chaleur / Froid

0 Chute d’un niveau supérieur 0 Humidité

0 Risques électriques 0 Bruit

0 Brûlures 0 Vibrations

0 Travail isolé 0 Éclaboussures

0 Gaz, vapeurs 0 Projections d’éclats

0 Nuisance chimique 0 Écrasement

0 Amiante 0 Coupures

0 Poussière 0 Autre(s) : …………………………………………

**À prévoir : Dispositifs d’urgence : Mesures de chantier :**

0 EPI 0 Douche d’urgence 0 Clôturer les installations

0 Pantalon 0 Premiers soins 0 Prévoir des issues de secours

0 Veste 0 Téléphone d’urgence 0 Retirer les fusibles

0 Chaussures de sécurité 0 Masques de sécurité 0 Activer stop d’urgence

0 Gants 0 Équipement d’extinction 0 Nettoyer/Déblayer la zone

0 Casque 0 Protection contre les chutes 0 Fermer l’ouverture dans le sol

0 Lunettes de sécurité 0 Rail antichute 0 Panneaux d’avertissement

0 Protection respiratoire 0 Matériel d’absorption 0 Éliminer les déchets

0 ……………………. 0 …………………….. 0 …………………………..

0 Échelle

0 Échafaudage

0 Élévateur

0 Câble de mise à la terre

0 Contact radio (talkie-walkie / GSM)

0 Éclairage de secours

0 ……………………………………………………………………..

**Permis de feu**:

Le PERMIS DE FEU est utilisé pour prévenir les RISQUES d’INCENDIE ou d’EXPLOSION lors de l’exécution de travaux à feu ouvert, à flamme nue ou avec point incandescent (soudage, découpage au chalumeau, brasage, décapage, décapage thermique de peinture ou de vernis, dégivrage, etc.).

Ce permis est délivré par le CHEF D’ENTREPRISE ou par son délégué dûment mandaté à cet effet, pour tout travail de ce type à effectuer dans l’entreprise, soit par son propre personnel, soit par du personnel externe.

LA VALIDITÉ DE CE PERMIS SE LIMITE À MAXIMUM 1 JOUR.

Ce permis ne concerne pas l’ensemble des postes fixes de travail où toutes les mesures de prévention requises ont déjà été prises.

**Mesures de prévention particulières propres au travail à effectuer ou à l’établissement :**

0 Désactiver la détection d'incendie, de gaz et de fumée 0 Vérifier l'alimentation en air et la ventilation

0 Délimiter la zone de travail 0 Évacuer les matériaux combustibles

0 Procédure de mise à la terre et de consignation 0 Extincteur à poudre

0 EPI : Bouchons d’oreilles Gants Couverture de soudage Masque de soudage Lunettes de sécurité

**Après achèvement des travaux :**

Le responsable des travaux confirme que les travaux ont été exécutés et qu’ils ont été laissés en situation de sécurité ; pour cela, il doit à nouveau signer l’autorisation d’effectuer les travaux.

Le maître d’ouvrage procédera à un contrôle et signera également l’autorisation d’effectuer les travaux, pour acceptation à la fin des travaux.

Date et heure d’achèvement des travaux : …………………………………………..

Le maître d’ouvrage (Belfius) : ………………………………………………………………………..

Le responsable des travaux : …………………………………………………………………………